DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

SICTOM Nord Allier

www.sictomnordallier.fr

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

SOMMAIRE

I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL ____ **p. 3**

- Le territoire

II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES ____ **p. 4 -5**

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM Nord Allier ____ **p. 6 - 18**

- Les collectes
- Les déchèteries
- Le centre de tri
- L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)
- Le bâtiment de transit
- Le quai de transfert
- L'installation de stockage de déchets inertes (ISDI)
- La plateforme de compostage des déchets verts (PCDV)
- La recyclerie

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE ____ **p. 19 - 23**

- Recettes & Dépenses réelles de fonctionnement
- Autofinancement
- Investissement

V - ÉTAT DE LA DETTE ____ **p. 24 - 26**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT ____ **p. 27 - 31**

- Résultats issus des comptes administratifs prévisionnels
- Ressources de fonctionnement
- Ressources d'investissement

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT ____ **p. 32 - 42**

- Prévisions du budget principal
- Prévisions du budget Collecte Sélective
- Prévisions du budget CSDU

VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ____ **p. 43**

I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL

Le territoire

Le SICTOM Nord Allier est composé de 4 Communautés de Communes et d'une Communauté d'agglomération, soit 72 communes et 85 000 habitants.

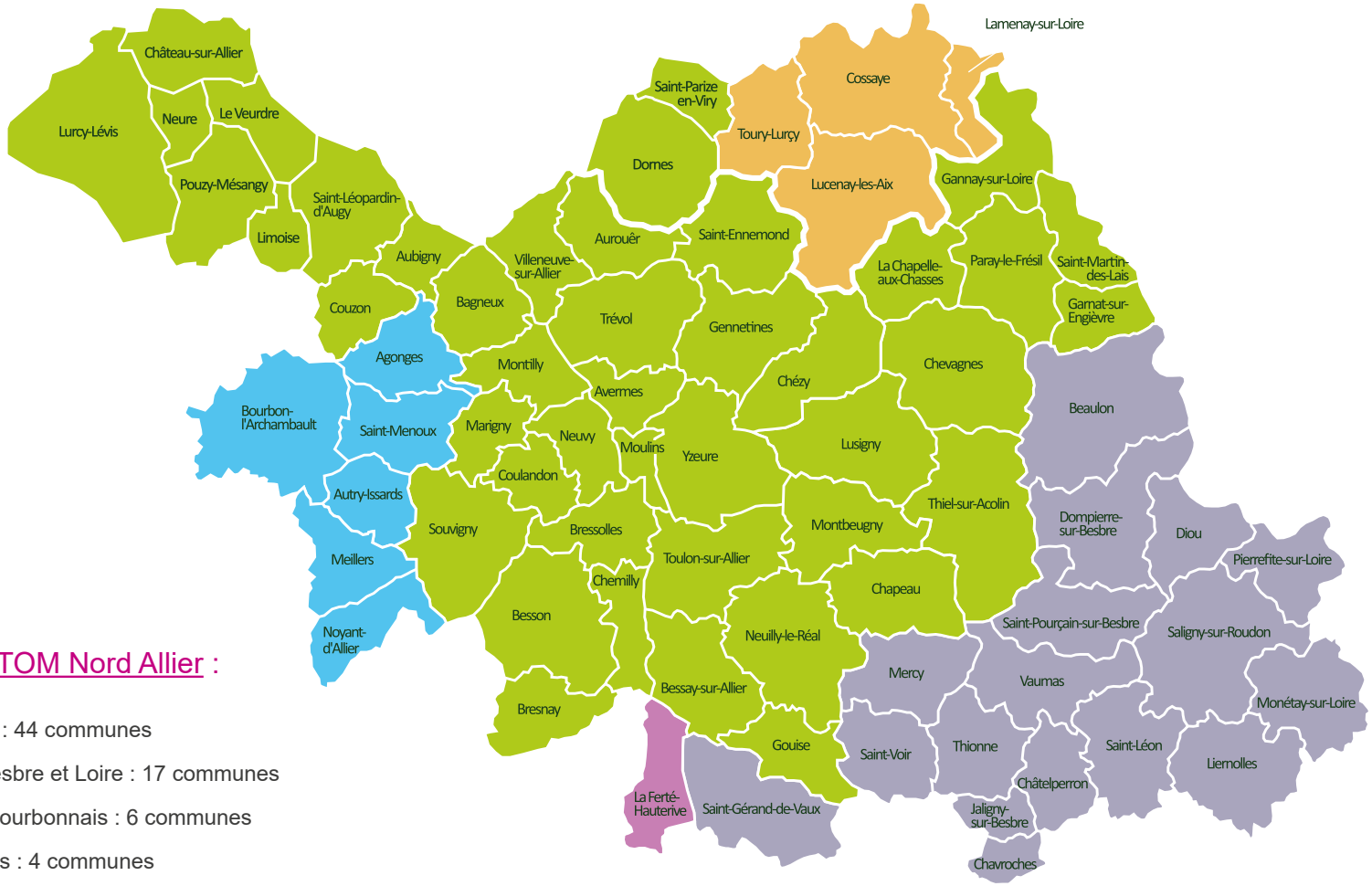

Les collectivités adhérentes au SICTOM Nord Allier :

- Communauté d'Agglomération de Moulins : 44 communes
- Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire : 17 communes
- Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais : 6 communes
- Communauté de Communes Sud Nivernais : 4 communes
- Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : 1 commune

II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES

La loi de finances pour 2023 (loi 2022-1726 du 30 décembre 2022) s'établit sur la base des hypothèses suivantes :

- une croissance de + 1 % en 2023
- une inflation de + 4,2 %, alors que l'inflation moyenne pour 2022 s'est élevée à 5,2%.

■ Revalorisation des bases locatives :

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Il correspond au glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé (ICPH) constaté au mois de novembre précédent.

La revalorisation des bases d'imposition (base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères) s'élèvera en 2023 à **+ 7.10 %** (en 2022 +3,4%) à cause de l'inflation, un record depuis au moins 30 ans.

■ TGAP – poursuite de la trajectoire

La TGAP a été créée en 1999 sur le principe du « Pollueur-Payeur ». Elle s'applique aux déchets « ultimes », c'est-à-dire aux déchets non valorisables destinés soit à l'enfouissement, soit à l'incinération.
Elle évolue chaque année au 1er janvier. Elle a pour objectif de favoriser la prévention et l'action (réduction des déchets, tri à la source, recyclage) en alourdissant le coût de traitement des déchets pour les professionnels.

Au vu de l'effort financier considérable qu'elle implique, les collectivités, au travers d'AMORCE, ont appelé à réformer profondément la TGAP. Le Sénat avait retenu le gel du taux de TGAP pour l'année 2023, mais le gouvernement a finalement supprimé cet ajout dans le texte de loi final.

	2021	2022	**2023**	2024	2025
TGAP à l'enfouissement	37	45	**52**	59	65
TGAP à l'incinération	8	11	**12**	14	15

■ Dépenses de personnel

La loi de finances pour 2023 ne prévoit pas de dispositif particulier pour les employeurs publics, à l'exception des mesures réglementaires suivantes :

- Revalorisation du SMIC de + de 1,81% au 1er janvier 2023 :
Le SMIC augmente de nouveau au 1er janvier 2023. Son taux horaire passe ainsi de 11,07 € à 11,27 € pour un montant de 1 709,28 € bruts mensuels.

- Revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique :
Pour qu'aucune rémunération dans la fonction publique ne soit inférieure au SMIC, le gouvernement a aligné le minimum de traitement sur ce dernier, soit 1 712,06 euros bruts mensuels.
Il a fait le choix d'une revalorisation par une augmentation indiciaire, et non par une indemnité différentielle.
Le minimum de traitement aujourd'hui correspond à l'indice majoré 353 correspondant à l'indice brut 385 (avant indice majoré 352, soit indice brut 382).
Concrètement, un agent de catégorie C en début de grille indiciaire touche désormais 1 358,88 euros nets mensuels pour un plein temps.

- Suspension du jour de carence en cas d'arrêt maladie lié à la COVID 19 :
L'article 27 de la loi du 23 décembre 2022 de financement de la sécurité sociale pour 2023 prolonge la suspension du jour de carence pour les agents publics qui contractent la Covid-19 entre le 1er janvier 2023 et une date qui sera fixée par décret (ou au plus tard le 31 décembre 2023).

II - ACTUALITÉS FINANCIÈRES

■ Filières REP :

La Responsabilité Elargie du Producteur est basée sur le principe « pollueur-payeur » : les entreprises responsables de la mise sur le marché français de certains produits, sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

La loi AGEC du 10 février 2020 a défini 5 nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs). Sont concernés : les produits et matériaux de construction du bâtiment, les articles de sport et de loisir, les articles de bricolage et de jardin, les jouets et les huiles minérales ou synthétiques.

Au 1er janvier 2022, quatre nouvelles filières de REP sont entrées en vigueur :

- **les jouets,**
- **les articles de bricolage et de jardin,**
- **les articles de sport et de loisirs,**
- **les huiles minérales.**

Au cours de l'année 2022, le gouvernement a délivré des agréments à plusieurs éco-organismes pour lancer de nouvelles REP.
Certaines REP ont été scindées en plusieurs catégories en fonction de la typologie des déchets et sont donc confiées à des éco-organismes différents.
Ainsi, la **REP ABJ** (articles de bricolage et de jardin) sera portée par les éco-organismes suivants :

- **ECOLOGIC :** pour les machines et appareils motorisés thermiques
- **ECO DDS :** pour l'outillage du peintre
- **ECOMAISON** (ex ECO-MOBILIER) : pour les matériels de bricolage, les produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin

Au 1er janvier 2023, aucune de ces REP n'est encore déployée sur le territoire du SICTOM Nord Allier. Ce sera un enjeu majeur dans la gestion de déchèteries en 2023.

Le démarrage opérationnel de la **REP PMCB** (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) liée aux déchets issus du bâtiment a une nouvelle fois été reportée au 1er mai 2023. Les éco-organismes suivants ont été agréés :

- **VALOBAT :** pour les matériaux inertes (béton, granulat, céramique...) et non-inertes (bois, métal, plastique, menuiseries, plâtre, isolants...),
- **ECOMINERO :** pour les déchets inertes
- **ECOMAISON** (ex ECO-MOBILIER) : pour les déchets non-inertes
- **VALDELIA :** pour les déchets d'éléments d'ameublement non ménagers

À ce stade, les collectivités demeurent dans l'attente de l'agrément de l'organisme coordonnateur de la filière ainsi que de la rédaction du contrat-type que devront signer les collectivités.

En outre, le réseau de collecte n'est toujours pas opérationnel. Pour mémoire, AMORCE estime le gisement de cette nouvelle REP à 42 millions de tonnes/an au niveau national.

■ Amortisseur « Électricité » :

Cet amortisseur est à destination de toutes les collectivités et les établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut, ainsi que des PME (moins de 250 salariés, 50 M€ de chiffre d'affaires et 43 M€ de bilan) non éligibles au bouclier tarifaire.

Seulement celles qui payent leur électricité plus de 180€/MWh (hors taxe et hors CSPE) pourront bénéficier de cet amortisseur. L'Etat prendra en charge 50% du montant, et ce jusqu'à un prix plafond qui a été ramené de 800 à 500€/MWh, soit une aide qui représentera en moyenne entre 20 et 25% du montant de la facture d'électricité.

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

L'ensemble des collectes a été assuré au cours de l'année 2022, malgré un absentéisme plus fort lié aux épisodes successifs de la COVID ainsi qu'à des accidents de travail souvent longs. Cet absentéisme a eu de multiples répercussions, sur l'organisation quotidienne des équipes mais également sur les finances du syndicat qui doit pallier ces absences par des intérimaires.

Pour rappel, en 2022, 7 nouveaux points TRI ont été créés, 3 autres ont été densifiés. L'ensemble du territoire est doté au global de 339 points d'apports volontaires.

- 221 points TRI complets (colonne jaune pour les emballages ménagers + colonne pour le verre)
- 5 points TRI avec des colonnes jaunes pour les emballages ménagers
- 113 colonnes Verre

En 2022, l'évolution des tonnages collectés en points d'apport volontaire connait une légère baisse.
Cette baisse se retrouve dans toutes les collectivités du département, elle peut être imputable à la crise économique et au recul de la consommation des ménages ou à une autre façon de consommer.

Tonnage des déchets collectés en 2020 (en tonne)

47 792,22 t (566,38 kg/an/hab)

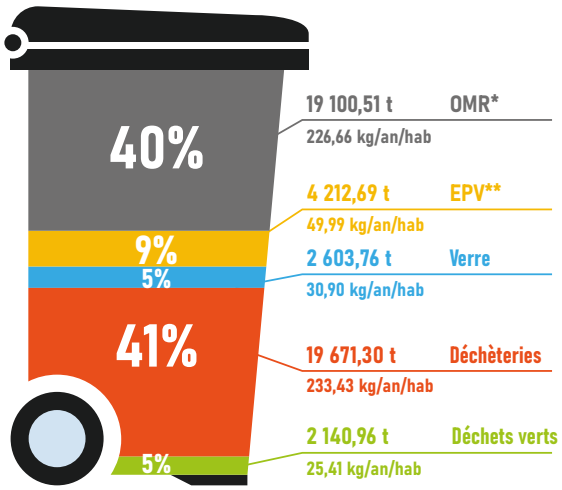

Tonnage des déchets collectés en 2021 (en tonne)

51 472,28 t (614,76 kg/an/hab)

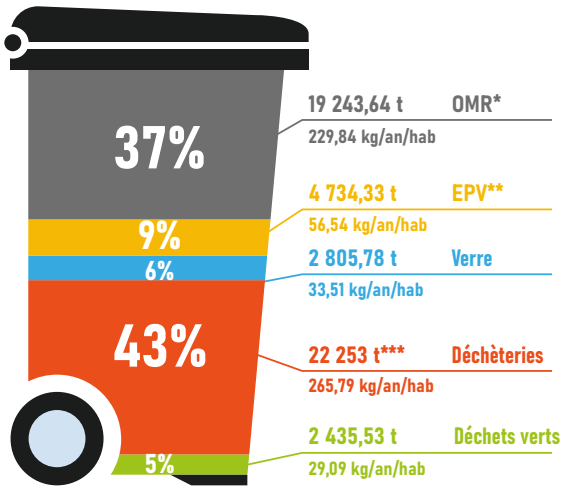

Tonnage des déchets collectés en 2022 (en tonne)

48 597,29 t (584,4 kg/an/hab)

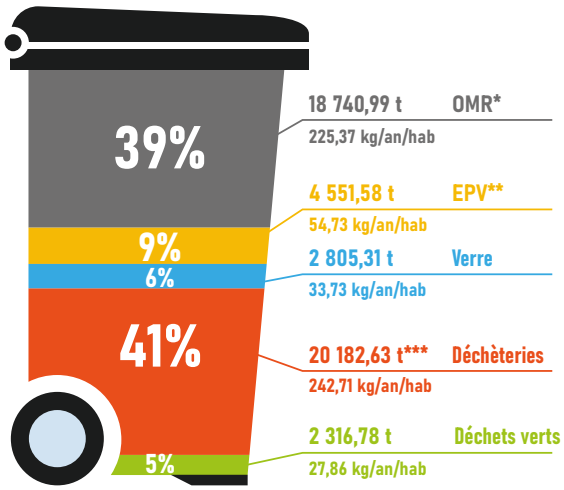

* Ordures ménagères résiduelles (OMR)
** Emballages et papiers valorisables (EPV)
*** Chiffres en cours de consolidation

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

La collecte des déchets apparait comme le seul secteur qui pourrait permettre des marges d'optimisation et de dégager de potentielles sources d'économie. C'est pourquoi le SICTOM Nord Allier a missionné la société INDDIGO pour réaliser une étude regroupant 2 axes :

- Une étude d'optimisation des modes de collecte des déchets

- Une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets incluant une collecte séparée de ces derniers.

Chaque axe se décompose en 3 étapes :

• Etape 1 – Analyse de la situation générale et diagnostic de l'organisation du SICTOM NORD ALLIER : analyse du territoire, analyse technique et financière du service

• Etape 2 – Scénarii d'harmonisation et d'optimisation du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers (SPPGD) : chacun des scénarii proposés inclura un volet technique, financier, social, communication aux usagers, réglementaire et contractuel

• Etape 3 – Plan d'actions : il découlera du scénario qui sera retenu

La réunion de lancement de l'étude est intervenue le lundi 9 janvier 2023 et cette dernière s'étalera sur toute l'année 2023.

L'étude d'optimisation de la collecte des déchets est une étude prospective technique, financière et organisationnelle qui doit permettre d'apporter des outils d'aide à la décision aux élus du SICTOM Nord Allier pour définir une stratégie et une programmation pluriannuelle de la politique des déchets pour les années à venir.

L'étude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets sera menée conjointement à la première étude.

En effet, dans la continuité de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, le programme national de prévention de déchets (PNPD) 2021-2027 fixe les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et des objectifs à atteindre dont une réduction de 50 % des tonnages de déchets admis en installations de stockage d'ici 2025 et l'obligation d'un tri à la source des biodéchets d'ici 2024.

Si les gros producteurs de biodéchets (produisant + 5 tonnes/an) sont déjà contraints de trier et valoriser leurs biodéchets à la source, le SICTOM Nord Allier doit proposer, avant 2024, à chaque citoyen une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Depuis 2014, le parc de véhicules du SICTOM Nord Allier a fait l'objet d'un programme de renouvellement qui a ramené l'âge moyen des véhicules de collecte inférieur à 8 ½ ans.

En 2022, les véhicules suivants ont été acquis :
- une BOM (bennes à ordures ménagères) de 19 tonnes,
- un ampliroll de déchèterie
- une BOM à chargement latéral pour collecter les ordures ménagères en points de regroupement
- un véhicule de type utilitaire
- une épareuse de 7m

BOM à cabine basse

Ampliroll de déchèterie

Épareuse

En 2023, dans l'attente des résultats de l'étude d'optimisation, il est proposé de limiter les acquisitions de véhicules à :
- un compacteur-tasseur de bennes, afin de limiter les rotations de bennes de déchèteries
- un bras Kinshofer, équipement de préhension pour la collecte des PAV

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Le programme de réhabilitation des 9 déchèteries du SICTOM Nord Allier a débuté en 2018.

En 2018-2019, **la déchèterie de Chézy** a été déplacée à l'entrée du site, et **la déchèterie de Coulandon** a fait l'objet de travaux de réaménagement et de modernisation.

En 2020, **les déchèteries de Neuilly-le-Réal et de Lurcy-Lévis** et en 2021-2022, **la déchèterie d'Avermes** ont été réhabilitées et peuvent maintenant accueillir la filière REP Eco-DDS pour les produits toxiques ainsi que la filière REP Eco-maison pour tous les déchets d'ameublement et équipements. Elles ont également été dotées d'un local de réemploi afin de permettre aux usagers de détourner de la poubelle des objets pouvant avoir une seconde vie.

En 2023, dès lors qu'un nouveau maître d'œuvre aura été choisi pour poursuivre les travaux de réhabilitation des déchèteries, ce seront les déchèteries de **La Chapelle-aux-chasses** et de **Bourbon l'Archambault** qui seront à leur tour réhabilitées en profondeur, avec une réorganisation complète des flux.

Une réflexion sera menée pour équiper les déchèteries rénovées de surveillance caméras, sous réserve d'un financement par l'éco-organisme ECOLOGIC.
Par ailleurs, avec le développement de nouvelles REP, il conviendra de renouveler l'ensemble de la signalétique des déchèteries.

En 2022, **plus de 31 tonnes d'objets ont été détournées** sur les déchèteries de Chézy, Avermes, Coulandon, Neuilly-le-Réal, Lurcy-Lévis, et Bourbon l'Archambault (uniquement pour les vélos).

Déchèterie d'Avermes

Local réemploi à la déchèterie de Lurcy-Lévis

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

En 2022, le contrôle d'accès des déchèteries a été déployé au cours du 2ème trimestre, en commençant par les déchèteries déjà réhabilitées, à savoir Chézy, Coulandon, Neuilly-le-Réal, Lurcy-Lévis et Avermes.

Il permet de :

- Connaître la fréquentation en temps réel de chaque déchèterie
- Identifier l'origine des apports, y compris en provenance de territoires extérieurs au SICTOM Nord Allier
- Mesurer les tonnages de déchets d'activités économiques (DEA), apports de professionnels en déchèterie hors cartons et ferrailles.

Au fur et à mesure du déploiement de la filière Responsabilité élargie du producteur (REP) PMCB dans le Département et du maillage du territoire par les éco-organismes agréés (contractualisation des points de collecte en s'appuyant sur la distribution et les déchèteries professionnelles), le SICTOM Nord Allier devra, en concertation avec les instances représentatives du bâtiment (FFB, CCI, CMA), définir une véritable politique d'accueil non seulement, des usagers extérieurs au SNA mais surtout des DEA des professionnels.
Pour mémoire, hormis la déchèterie de Chézy, aucune déchèterie n'est dimensionnée pour accueillir sans conditions les déchets des entreprises du bâtiment au risque de saturer l'équipement.

Contrôle d'accès déchèterie de Chézy

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Le centre de tri départemental est géré par la SPL ALLIER TRI. Depuis le 1er mai 2019, il reçoit et trie la collecte sélective de tout le département.

Fin 2020, la crise de la COVID, la fermeture de certains pays et l'instabilité des cours mondiaux des matières premières, avait fragilisé la situation financière du centre de tri. En 2021, ses collectivités membres ont dû réaliser un apport financier par le biais d'une augmentation du capital social (revalorisation de la valeur de l'action de 100 € à 150 €) mais également par une augmentation de la part fixe versée trimestriellement (de 2€/habitant).

Fin 2021, la situation financière de la SPL ALLIER TRI s'est nettement améliorée du fait d'une hausse des cours de reprise de matières et également de la hausse des tonnages traités. En 2022, le résultat excédentaire d'exploitation a permis un reversement exceptionnel aux collectivités membres. Le SICTOM a donc perçu un montant de **326 525,93 €** HT au titre des remises de fin d'année (RFA).

Fin 2022, les cours des matières premières se sont à nouveau effondrés.

Le tonnage projeté pour l'année 2022 est de 21 600 t, soit 800 t de moins qu'en 2021, ce qui représente une baisse d'environ 3.7% alors que, dans le même temps, les refus de tri ont augmenté de près de 300 t.

Concernant le SICTOM Nord Allier, la baisse de tonnages se limite à 123 tonnes, soit -2,6 %. Quant au refus de tri, la hausse est de 71 tonnes soit + 17%.

Centre de tri départemental Allier Tri

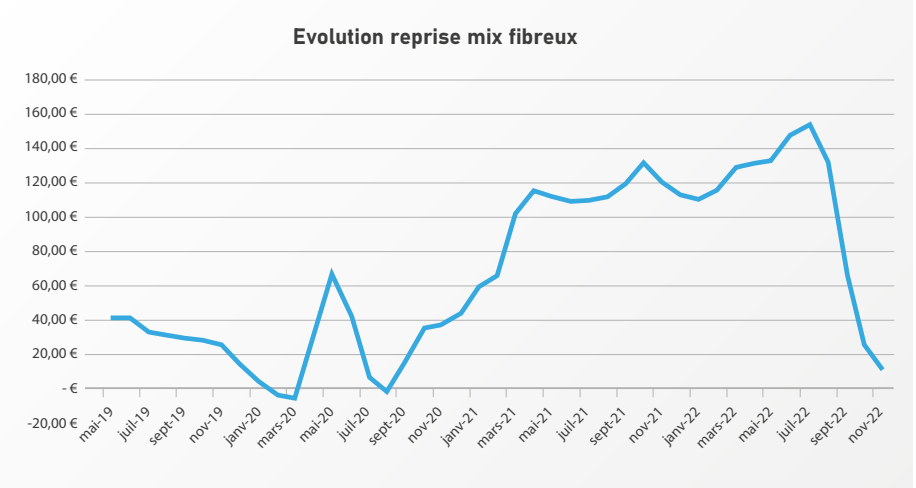

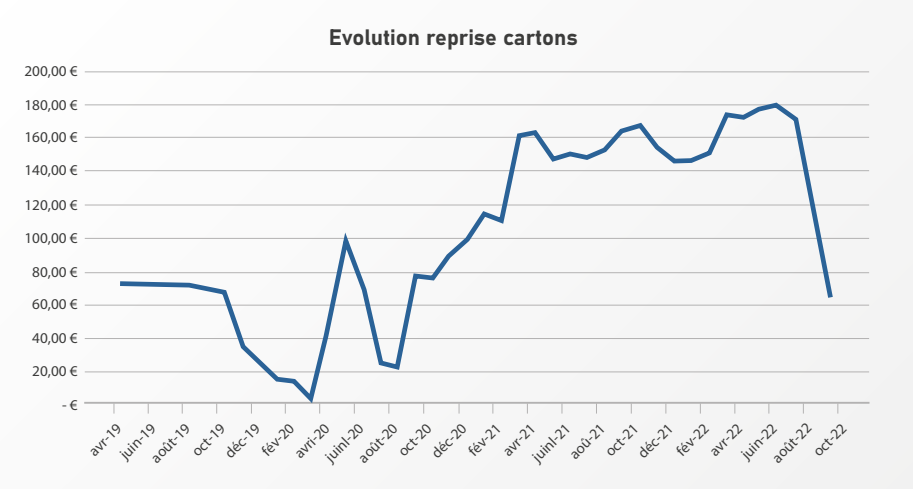

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Le centre d'enfouissement de Chézy est en post-exploitation depuis le 1er octobre 2019, pour une durée de 30 ans.

Le suivi de post exploitation du site est assuré en régie directe, par les agents du service technique du SICTOM Nord Allier. Pour rappel, cette phase inclut la surveillance du site d'enfouissement par le biais d'analyses régulières, l'entretien du site et de sa végétation, la maintenance des bassins de rétention d'eaux pluviales et lixiviats, la surveillance des digues, la réalisation d'un relevé topographique annuel, etc.

En 2022, les travaux d'investissement ont consisté en la réfection du chemin d'accès pompier ainsi qu'une piste de circulation. Un nouveau compresseur pneumatique a également été installé.
La valorisation du biogaz de l'ISDND a été confiée à la Société Gaséo Environnement, par contrat de concession de service conclu le 9 février 2012 pour une durée de 15 ans.

Un réseau de chaleur a été raccordé à cette installation afin de chauffer les locaux du SICTOM.
Depuis 2020, la production de gaz décroît, ce qui implique, à terme, pour le SICTOM Nord Allier, l'obligation de trouver une énergie alternative durable et vertueuse pour chauffer les locaux du site. Un premier bilan énergétique des bâtiments a été réalisé conjointement avec le SDE03 mais une étude plus approfondie devra être menée afin d'élaborer plusieurs scénarii de remplacement.

Une torchère, propriété du SICTOM Nord Allier mais exploitée par GASEO, prend le relai des moteurs en cas de problème (surplus de biogaz, indisponibilité des moteurs, etc.). Cette installation est située à proximité du casier amiante, qui fait actuellement l'objet de travaux de renforcement de sa couverture. Pour permettre la réalisation de ces travaux, l'unité de destruction du biogaz doit donc être déplacée.

A ce titre, le SICTOM Nord Allier a mandaté le bureau d'étude Antéa pour engager une réflexion visant à remplacer la torchère actuelle, compte tenu de son âge, et à définir sa capacité, l'actuelle étant légèrement surdimensionnée pour la gestion du biogaz du site dans sa phase de post-exploitation.

La nouvelle torchère, de plus petite capacité, sera implantée au sud de l'ISDND dans le courant de l'année 2023.

Ancienne torchère

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

La seconde tranche de **centrale solaire** dite « Chézy 2 », qui occupe les surfaces des deux derniers casiers AB et CD, a été mise en service mi-décembre 2022.

- sur Chézy 1 : 41 550 panneaux (1200 x 600) pour une puissance totale de 5 MWc
- sur Chézy 2 : 2 826 panneaux (1718 x 1134) pour une puissance totale de 1,33 MWc

Les panneaux de « Chézy 2 » sont évidemment beaucoup plus efficaces et performants que ceux de la première tranche.

Pour rappel, les coûts d'installation et d'entretien de ces panneaux sont à la seule charge de PHOTOSOL.

Panneaux photovoltaïques (Chézy 1)

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Le bâtiment de transit est constitué de 3 alvéoles et d'une plateforme extérieure qui permettent le stockage et la massification du bois et du plâtre issus des déchèteries, ainsi que des DAE (déchets d'activités économiques) du territoire de l'Agglomération Moulinoise.

Ce bâtiment, mis à disposition de la société COVED depuis plusieurs années, constitue un équipement essentiel pour l'accueil des déchets professionnels du secteur du bâtiment.

Au vu des difficultés dans le déploiement de cette nouvelle Responsabilité élargie du producteur Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), un avenant de prolongation d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2023, a été signé.

Bâtiment de transit

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Le quai de transfert, mis en service en septembre 2019, permet de vider l'ensemble des tonnages d'ordures ménagères collectés sur le territoire du SICTOM Nord Allier, dans des semi-remorques de type FMA (fond mouvant alternatif), afin de les acheminer sur le site de valorisation énergétique de Bayet.

Dans le cadre de l'entente intersyndicale conclue avec le SICTOM Sud Allier, une mutualisation des moyens de transports a été mise en place. De ce cadre, le SICTOM Nord Allier assure le trajet retour en remontant les Emballages Ménagers Recyclables issus de la Collecte sélective du SICTOM Sud Allier et de Vichy Communauté.

Or, depuis octobre 2022, Vichy Communauté a choisi de ne plus faire transiter sa collecte sélective par Bayet. Le nombre de rotations entre les ordures ménagères du SICTOM Nord Allier et la collecte sélective du SICTOM Sud Allier s'est donc équilibré avec **une moyenne de 14 rotations par semaine** (contre 19 précédemment).

FMA au quai de transfert

Vidage d'une benne à ordures ménagères

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

SCHÉMA DE LA FUTURE
INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI)

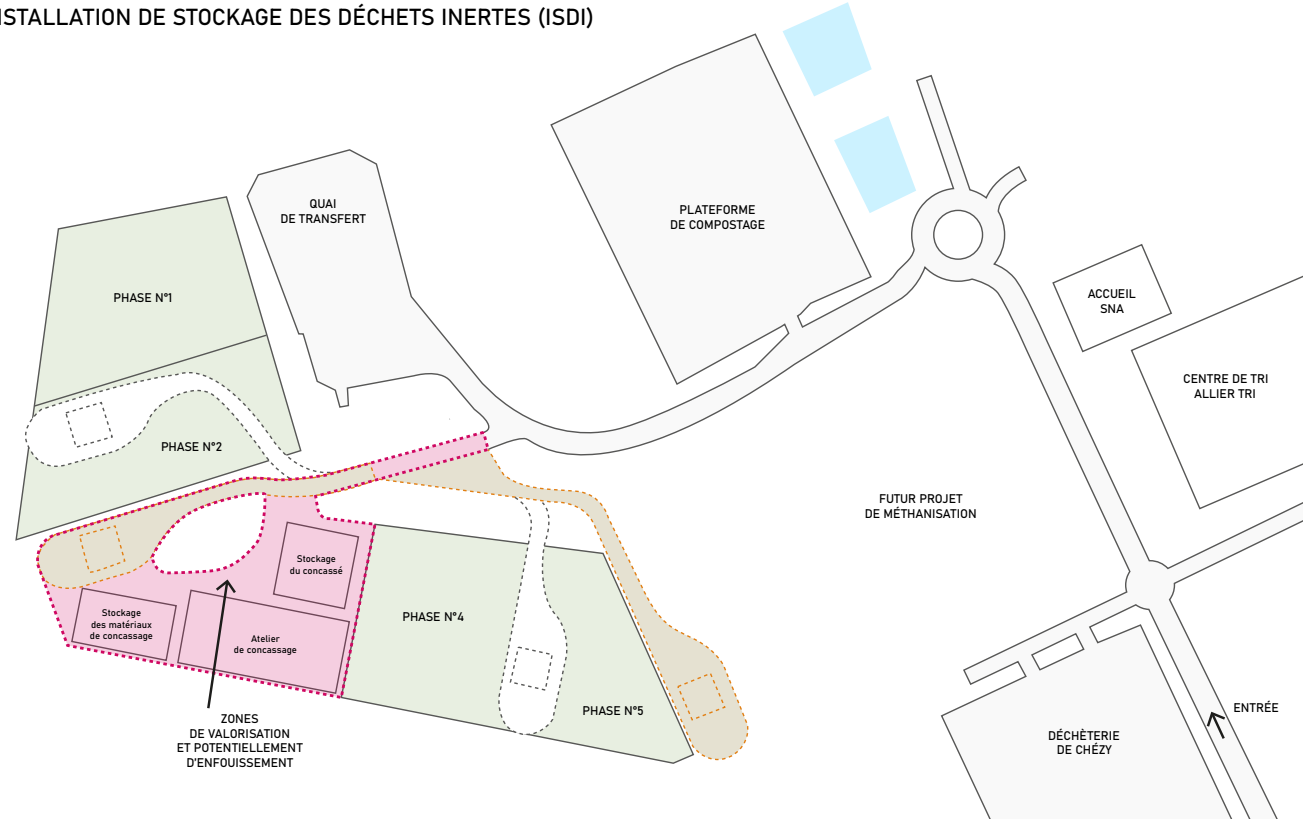

Actuellement, les gravats collectés en déchèterie sont utilisés comme matériaux de couverture sur l'ex-casier amiante (cf paragraphe ISDND). Cette solution temporaire est toujours économiquement très avantageuse, puisque le coût à la tonne est de 5 € HT, mais elle arrive à son terme.

En septembre 2022, sous maîtrise d'œuvre Safège, une consultation pour **la réalisation de la plateforme d'accueil de l'ISDI** a été lancée et le marché a été attribué à l'entreprise ALZIN. Les travaux consistent en la création d'une zone de réception, de contrôle et de stockage des matériaux inertes qui seront concassés et triés à une fréquence semestrielle ou annuelle.

Cette entreprise a remis une offre de variante en proposant de recourir après concassage aux gravats utilisés en matériaux de couverture sur l'ISDND pour la réalisation de la sous-couche de la zone de la plateforme de l'ISDI. Outre, la réutilisation de matériaux recyclés qui va permettre une économie de matières premières (matériaux de carrière), cette solution permettra également de caractériser avec précision les gravats du SICTOM Nord Allier et ainsi de disposer du maximum d'informations pour la consultation du futur exploitant.

En parallèle et après consultation, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au groupement Calia – Antéa - Admys Avocats pour rédiger le cahier des charges du futur mode d'exploitation de l'installation. Le titulaire sera connu au cours du dernier trimestre 2023 afin qu'il puisse démarrer son activité au début de l'année 2024.

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

Le marché d'exploitation de la plateforme de compostage de déchets verts a été renouvelé en 2022 et attribué à la société SUEZ Organique, titulaire du précédent marché, pour une période allant du 18 octobre 2022 au 31 décembre 2025. Il prévoit toujours en base le traitement des déchets verts par compostage ainsi qu'une tranche optionnelle portant sur une étude sanitaire.

Le SICTOM Nord Allier mènera courant 2023 une étude d'optimisation de la collecte avec une partie portant sur les biodéchets et des pistes de réflexion sur les dispositifs de tri à la source des biodéchets proposés à ses usagers ainsi qu'à leurs modes de valorisation, dans une logique d'économie circulaire (p7).

Dans ce cadre, l'une des solutions pourrait être le traitement sur la plateforme de compostage de Chézy, ce qui implique l'obligation de déposer un dossier d'agrément sanitaire, et préalablement de réaliser une **étude sanitaire.**

Par ailleurs, afin de respecter la règlementation liée à ce type d'équipement, une **étude d'odeur** devra également être réalisée au cours du marché. En fonction des premiers résultats de l'étude d'optimisation de la collecte et du choix du mode de traitement des biodéchets, cette étude d'odeur pourra être menée en 2023.

Enfin, une **étude hydraulique** de la plateforme de compostage a été lancée fin 2022, afin de mieux gérer les épisodes de très fortes pluviométries. En effet, à plusieurs reprises ces dernières années, le bassin des jus de compost a été saturé, le surplus se rejetant dans les lagunes de l'ISDND et à terme dans le réseau d'assainissement de la STEP des Isles. Cette étude vise à augmenter la capacité de rétention du bassin des jus de compost et à utiliser les réseaux actuels de la plateforme et la plateforme elle-même comme lieu de stockage.

Des travaux seront ensuite réalisés. Ils permettront d'assurer l'autoconsommation des jus de la plateforme de compostage et limiter les rejets vers les bassins de l'ISDND et au final vers la STEP des Isles. En conséquence, la facture annuelle de redevance Assainissement diminuera.

En 2022, 9 191 tonnes (en 2021 : 9 929 t, 2020 : 8 557 t) sont entrées sur la plateforme.

Au printemps puis à l'automne 2022, le SICTOM Nord Allier a organisé **9 journées de distributions gratuites de compost à destination de ses usagers.**
45 tonnes de compost ont été données à près de 1 100 personnes qui se sont rendues dans les déchèteries de Chézy, Dompierre-sur-Besbre, Lurcy-Lévis, Bourbon l'Archambault et Neuilly-le-Réal.

Plateforme de compostage sous la neige

III - L'ACTIVITÉ DU SICTOM NORD ALLIER

L'économie circulaire représente une véritable opportunité pour les territoires : création d'emplois et de valeur ajoutée sur les territoires, économie de ressources, optimisation du service public de gestion des déchets, mobilisation de l'ensemble des acteurs et des citoyens vers de nouveaux modes de production et de consommation responsables.

La Région Auvergne Rhône Alpes, compétente en matière de planification des déchets, a, également, pour objectif de soutenir le développement de l'activité et de l'emploi des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).
Le déploiement de nouvelles ressourceries sur le territoire régional et, par conséquent dans le Département de l'Allier, devient donc une priorité régionale.

Le SICTOM Nord Allier reste, donc, disposé à soutenir tout type de projet porté par une structure de l'ESS.

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

■ Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 2,93 % en moyenne depuis 2018. En 2022, elles s'élèvent à 13,56 M€, dont 9,85 M€ de TEOM (hors garanties post exploitation).
Elles progressent de 306 k€, soit + 2,3%. Elles intègrent des recettes exceptionnelles qui se sont élevées à 506 k€ (dont remises de fin d'année de la SPL Allier Tri de 236 k€, remboursement TICPE de 160 k€).

Recettes réelles de fonctionnement - 2022

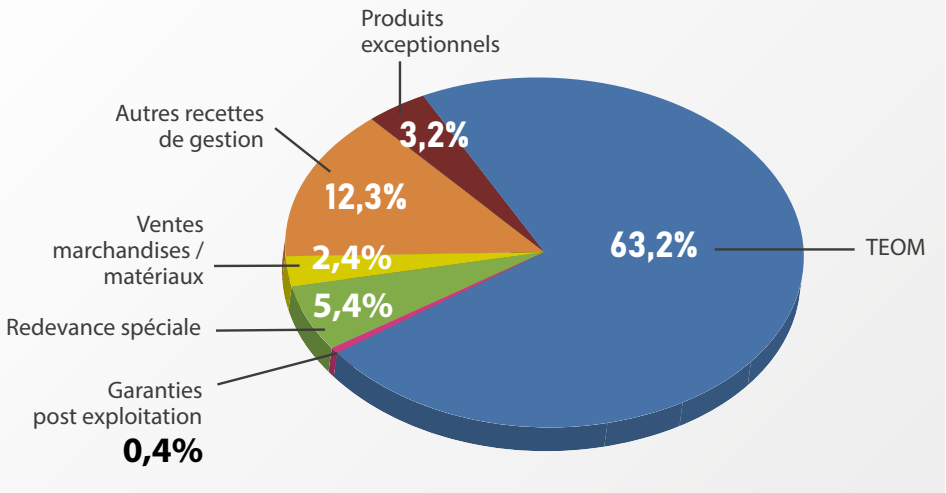

Évolution des recettes réelles de fonctionnement - en k€

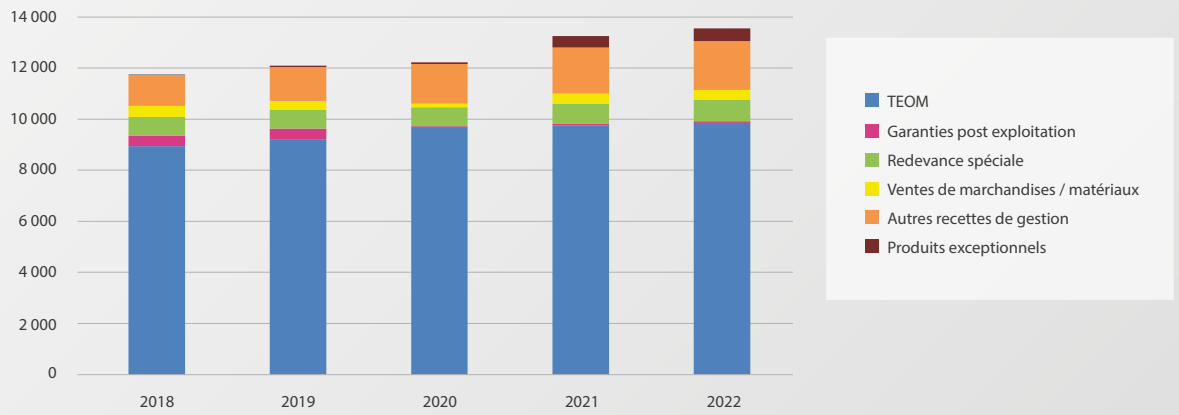

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

■ Les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé de 4,70 % en moyenne depuis 2018. En 2022, elles s'élèvent à 12,29 M€.
Elles progressent de 1,3 M€, soit + 11,80%. Cette forte hausse des dépenses de fonctionnement est marquée par la crise mondiale actuelle.

Elle impacte les coûts directs des énergies (électricité + 142%, carburants + 29%), mais également indirectement les coûts de traitement des déchets (exemple du coût d'incinération qui passe de 2 557 k€ en 2021 à 2 911 k€ en 2022, soit une hausse de 345 k€).

Les charges de personnel ont également augmenté de 0,3 M€, soit + 6,8%. A la hausse du point d'indice et du SMIC, s'est ajouté l'absentéisme qui a été plus important en 2022, suite à des accidents de travail qui ont généré de longues absences.

Dépenses réelles de fonctionnement - 2022

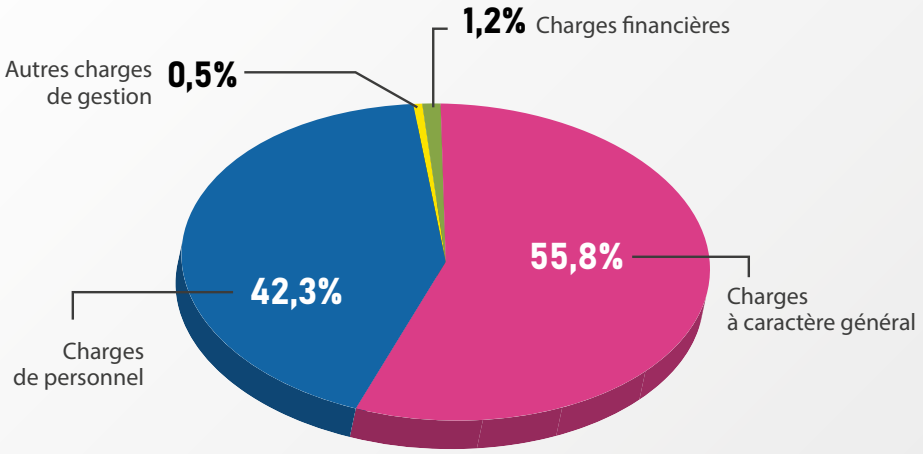

Évolution des recettes réelles de fonctionnement - en k€

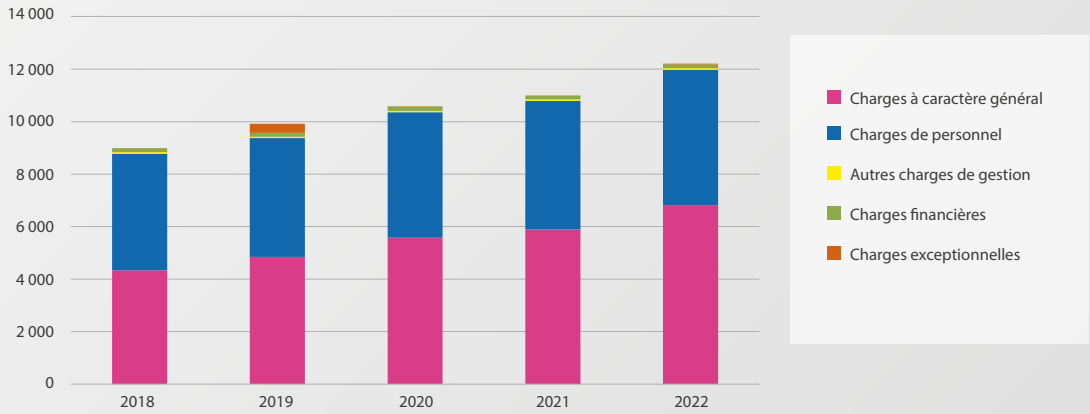

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

■ Évolution de l'Excédent Brut de Fonctionnement - k€

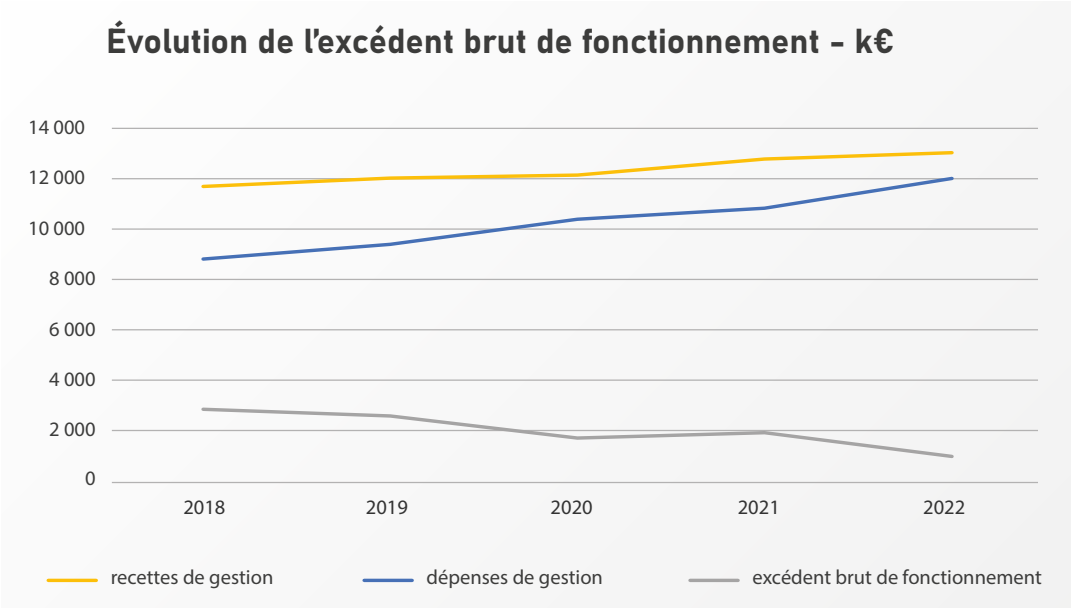

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est la différence entre les produits courants et les charges courantes. Il permet de vérifier la capacité de la collectivité à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de la dette.

Entre 2021 et 2022, les recettes de gestion n'ont progressé que de 1.9 % alors que les dépenses de gestion, impactées par la hausse des énergies et l'inflation se sont envolées de 10.5 %.

L'excédent brut de fonctionnement passe de 1.96 M€ fin 2021 à 0.92 M€ fin 2022, soit une baisse de 53%.

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

■ Autofinancement

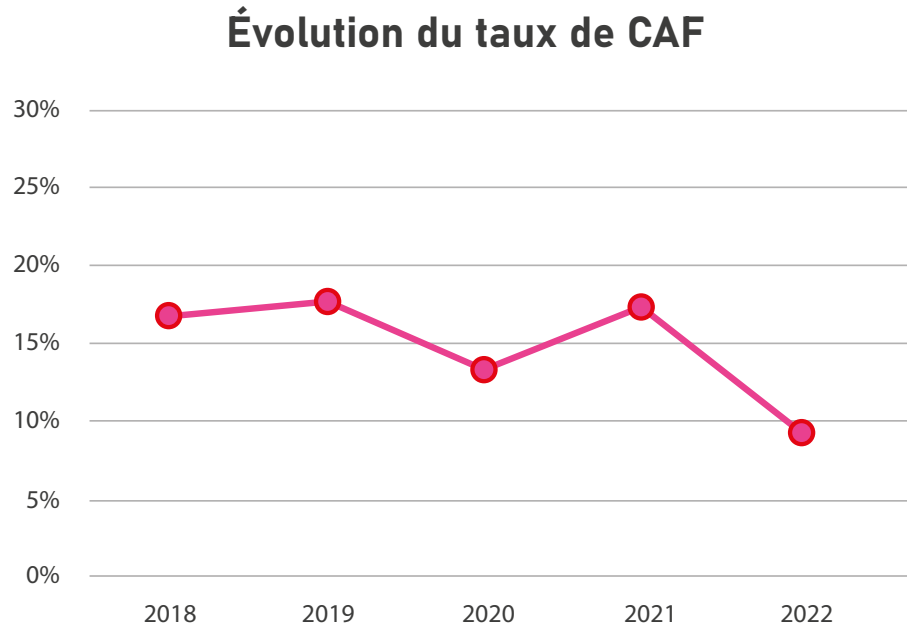

La Capacité d'Auto Financement brute (CAF) est l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui permet au SICTOM de rembourser la dette et de financer de nouvelles opérations d'investissement.

Les recettes exceptionnelles perçues en 2022 (Remises de fin d'année versées par la SPL Allier Tri de 326 k€ et Remboursement de TICPE de 2019 à 2021 de 160 k€) ont permis de limiter la dégradation de la CAF à 1 M€.

IV - ANALYSE FINANCIÈRE - RÉTROSPECTIVE

■ Investissement

Les dépenses d'investissement réalisées entre 2018 et 2022 s'élèvent à 14,27 M€.

2018 - 2019 : construction de la déchèterie de Chézy et du quai de transfert 5,1 M€
2018 - 2022 : acquisition de véhicules 2,8 M€
2018 - 2022 : travaux CSDU 1,7 M€
2020 : Réhabilitation des déchèteries de Neuilly et Lurcy-Lévis 0,4 M€
2021 : Début de la réhabilitation de la déchèterie d'Avermes 0,3 M€
Début de la construction du bâtiment collecte 0,3 M€
2022 : Véhicule de collecte 0,7 M€
Fin de la réhabilitation de la déchèterie d'Avermes 0,5 M€
Fin de la construction du bâtiment de collecte 0,9 M€

Les investissements réalisés entre 2018 et 2022 ont été financés par :

- 0.3 M€ de subventions
- 7,24 M€ d'emprunts
- 1,94 M€ de FCTVA
- par autofinancement

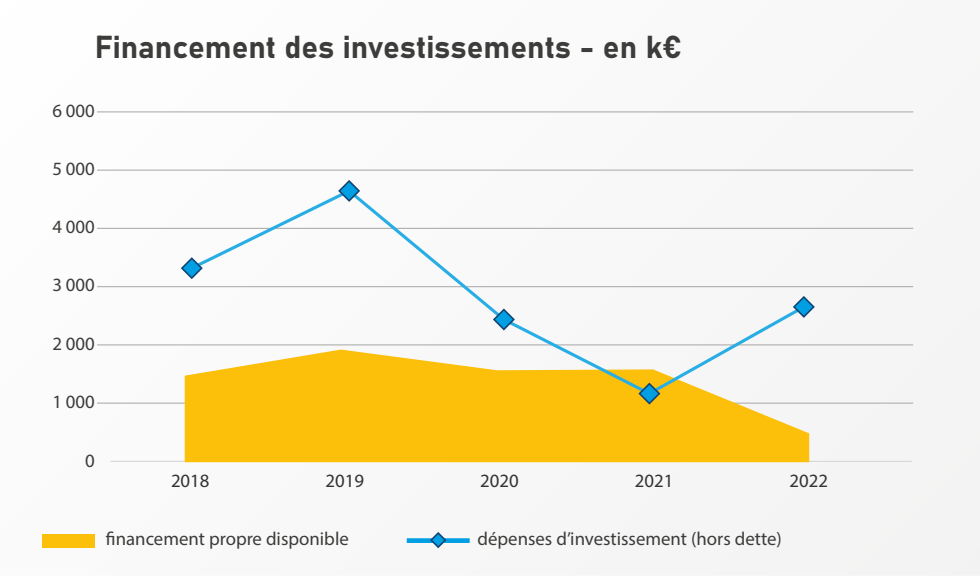

V - ÉTAT DE LA DETTE

■ Emprunts 2022

En 2022, le SICTOM Nord Allier a poursuivi son désendettement, puisqu'il a remboursé environ 1 M€ et n'a contracté aucun emprunt.

L'encours de dette au 31 décembre 2022 s'élève à **9 573 831,29 €**.
L'annuité de dette représente 8,56 % des recettes réelles de fonctionnement en 2022 (9 % en 2021).

Capital restant dû (en k€)	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022
	5 827	12 419	11 351	10 582	9 573

◆ Budget collecte sélective

ANNÉE	LIBELLÉ	ORGANISME DE CRÉDIT	MONTANT	TAUX	DURÉE EN ANNÉES	PÉRIODICITÉ	1ÈRE ÉCHÉANCE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE	CAPITAL 2023	INTÉRÊTS 2023	ANNUITÉ 2023
BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE											
2015	Véhicules de collecte	La Banque Postale	134 000 €	taux fixe : 1,20 %	8	semestrielle	01/03/16	01/09/23	16 750,00 €	150,75 €	16 900,75 €
2019	Acquisition colonnes PAV	Crédit Agricole Centre France	200 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,20%	10	trimestrielle	02/04/19	02/01/30	20 000,00 €	2 149,13 €	22 149,13 €
2019	Véhicules de collecte	Crédit Agricole Centre France	217 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,11%	8	trimestrielle	02/04/19	02/01/28	27 125,00 €	1 947,82 €	29 072,820 €
			551 000,00 €						63 875,00 €	4 247,70 €	68 122,70 €

Part d'emprunt à taux fixe : 66 % / Part d'emprunt à taux variable : 34 % / Capacité de désendettement : 8 ans

V - ÉTAT DE LA DETTE

■ Caractéristique de la dette au 1er janvier 2022

◆ Budget principal

ANNÉE	LIBELLÉ	ORGANISME DE CRÉDIT	MONTANT	TAUX	DURÉE EN ANNÉES	PÉRIODICITÉ	1ÈRE ÉCHÉANCE	DERNIÈRE ÉCHÉANCE	CAPITAL 2023	INTÉRÊTS 2023	ANNUITÉ 2023
BUDGET PRINCIPAL											
2011	Extension site traitement - phase 1	Caisse d'Épargne d'Auvergne	450 000 €	taux fixe : 4,99 %	20	trimestrielle	15/03/12	15/12/31	22 500,00 €	9 683,72 €	32 183,72 €
2012	Extension site traitement - phase 2	Caisse d'Épargne d'Auvergne	220 000 €	taux fixe : 4,20 %	20	annuelle	25/01/13	25/01/32	10 607,12 €	4 454,99 €	15 062,11 €
2014	Véhicule de collecte 2014	La Banque Postale	300 000 €	taux fixe : 1,32 %	8	trimestrielle	01/04/15	01/01/23	9 375 €	30,94 €	9 405,94 €
2014	Extension site traitement - phase 3	Caisse d'Épargne d'Auvergne	4 700 000 €	taux fixe : 2,23 %	20	trimestrielle	15/09/15	15/06/35	222 939,69 €	68 991,63 €	291 931,32 €
2015	Véhicule de collecte 2015	La Banque Postale	558 000 €	taux fixe : 1,20 %	8	semestrielle	01/03/16	01/09/23	86 500,00 €	778,50 €	87 278,50 €
2017	Véhicule de collecte 2017	La Banque Postale	490 000 €	taux fixe : 0,50 %	8	trimestrielle	01/04/18	01/01/26	61 250,00 €	880,48 €	62 130,48 €
2019	Quai de transfert	La Banque Postale	405 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,51%	15	trimestrielle	01/06/19	01/03/34	27 000,00 €	7 323,01 €	34 323,01 €
2019	Déchèterie de Chézy	La Banque Postale	300 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66%	15	trimestrielle	01/07/19	01/04/34	20 000,00 €	4 072,76 €	24 072,76 €
2019	Déchèterie de Chézy	La Banque Postale	450 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,51%	15	trimestrielle	01/06/19	01/03/34	30 000,00 €	8 136,67 €	38 136,67 €
2019	Véhicule de collecte 2018	La Banque Postale	375 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,46%	8	trimestrielle	01/06/19	01/03/27	46 875,00 €	4 439,29 €	51 314,29 €
2019	Réseau des déchèteries	La Banque Postale	400 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66%	15	trimestrielle	01/07/19	01/04/34	26 666,68 €	5 430,34 €	32 097,02 €
2019	Quai de transfert	La Banque Postale	700 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,66%	15	trimestrielle	01/07/19	01/04/34	46 666,68 €	9 503,10 €	56 169,78 €
2019	Véhicules de collecte (2 tracteurs + 7 FMA + 1 BOM + 1 compacteur/tasseur)	Crédit Agricole Centre France	1 270 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,11%	8	trimestrielle	02/04/20	02/01/28	166 309,52 €	11 796,33 €	178 105,85 €
2019	Solde construction déchèterie de Chézy et quai de transfert	Crédit Agricole Centre France	2 720 000 €	taux fixe : 0,72 %	15	trimestrielle	02/04/20	02/01/35	181 333,32 €	15 504,00 €	196 837,32 €
2020	Réseau des déchèteries	Crédit Agricole Centre France	620 000 €	taux variable : EURIBOR 3 mois + 0,15%	15	trimestrielle	30/03/21	31/12/35	41 333,32 €	7 008,22 €	48 341,54 €
			13 958 000,00 €						999 356,33 €	158 033,98 €	1 157 390,31 €

V - ÉTAT DE LA DETTE

■ Courbe d'extinction de la dette

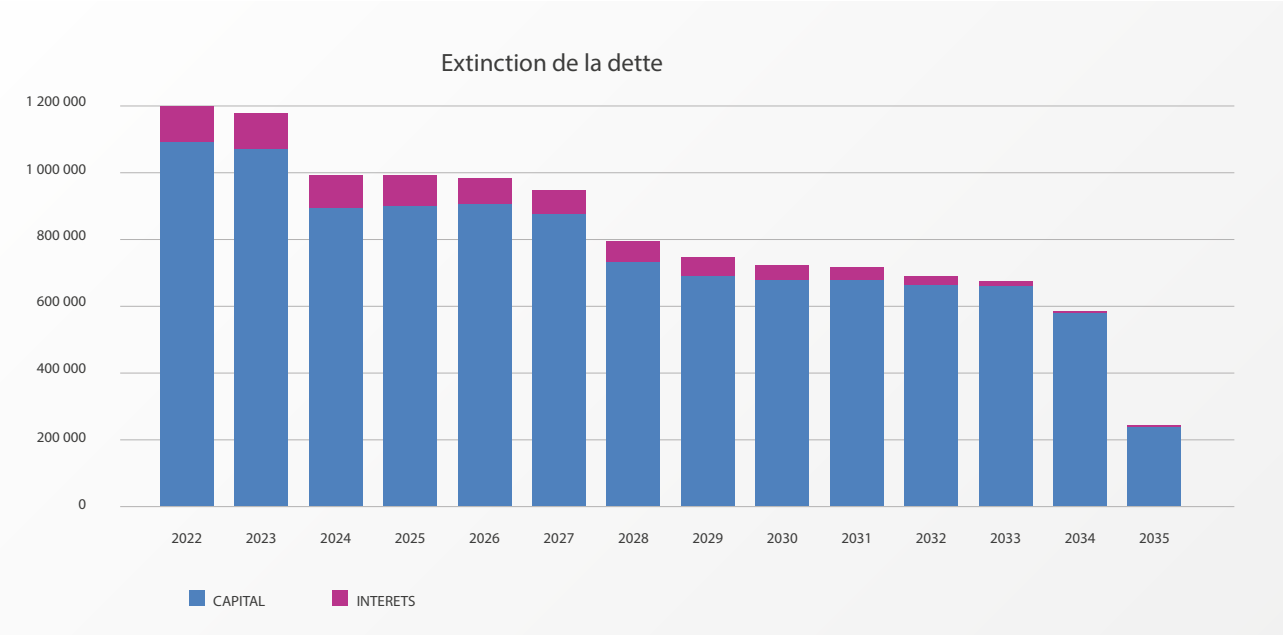

Durée d'emprunt

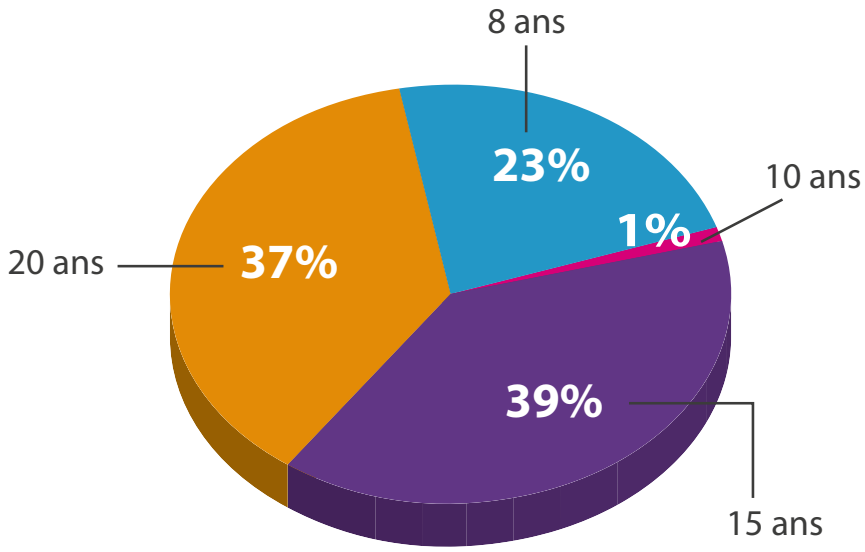

Établissements bancaires

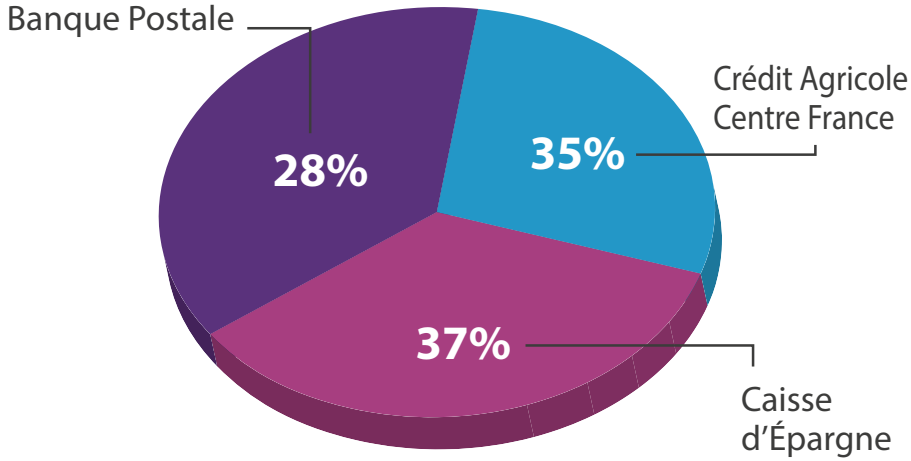

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus des comptes administratifs | Ressources de fonctionnement | Ressources d'investissement

Les comptes étant en cours de contrôle avec les services de la Trésorerie, à la date de rédaction du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), il ne s'agit que d'estimations de résultats

◆ Budget principal (en euros TTC)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2022
BUDGET PRINCIPAL			
dépenses	12 124 580,53 €	4 156 810,99 €	764 200 €
recettes	19 540 540,50 €	2 128 787,00 €	0 €
résultats	7 415 959,97 €	-2 028 023,99 €	-764 200 €

Considérant le solde des recettes à réaliser de : **764 200,00 €**
Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : **2 792 223,99 €**

il est proposé :

- d'affecter au compte de réserves 1068 **2 792 223,99 €**
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : **4 623 735,98 €**

◆ Budget annexe collecte sélective (en euros HT)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2022
BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE			
dépenses	1 269 654,66 €	108 367,31 €	621 000 €
recettes	2 501 851,98 €	221 554,90 €	0 €
résultats	1 232 197,32 €	113 187,59 €	-261 000 €

Considérant le solde des recettes à réaliser de : **261 000,00 €**
Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : **147 812,41 €**

il est proposé :

- d'affecter au compte de réserves 1068 **147 812,41 €**
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : **1 084 384,91 €**

◆ Budget annexe C.S.D.U. (en euros TTC)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Restes à réaliser 2022
BUDGET CSDU			
dépenses	156 025,29 €	38 689,20 €	36 900 €
recettes	182 115,00 €	49 568,01 €	0 €
résultats	26 089,71 €	10 878,81 €	-36 900 €

Considérant le solde des recettes à réaliser de : **36 900,00 €**
Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement : **26 021,19 €**

il est proposé :

- d'affecter au compte de réserves 1068 **26 021,19€**
- de conserver en report à nouveau un excédent de fonctionnement de : **68,52 €**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

LA TEOM

Pour mémoire, le produit de **TEOM** inscrit au budget primitif 2022 était de **9 918 379 €**.

Communautés	TEOM 2022
Moulins Communauté	7 759 865 €
Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire	1 288 944 €
Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais	600 526 €
Communauté de Communes Sud Nivernais	238 022 €
Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne	31 022 €
	9 918 379 €

LA REDEVANCE SPÉCIALE

La redevance spéciale s'applique aux entreprises produisant des déchets pouvant être assimilés à des déchets ménagers et dont le volume est supérieur à 340 L par passage. Ils sont collectés dans le flux des déchets ménagers.

En 2022, le produit de la redevance spéciale s'est élevé :

- au budget principal, pour les déchets assimilés aux ordures ménagères de : **696 714,15 €**
- au budget annexe Collecte sélective, pour les produits recyclables de : **148 531,39 €**

Les prévisions budgétaires 2023 tiennent compte d'une certaine prudence, quant à l'ouverture et/ou la fermeture d'établissements ainsi que la hausse du tarif de la redevance spéciale votée le 22 juin 2022.

■ Estimation pour 2023

- **Budget principal : 750 000 €**
- **Budget Collecte sélective : 155 000 €**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

LE SOUTIEN DES ÉCO-ORGANISMES

Le SICTOM Nord Allier a contractualisé avec plusieurs éco-organismes :

- **CITEO** pour les matériaux issus de la collecte sélective	1 220 687,69 €
- **OCAD3E** pour les déchets d'équipements électriques et électroniques	55 428,37 €
- **ECOMAISON** pour les matériaux et objets de toute la maison	64 755,41 €
- **ECODDS** pour les déchets diffus spécifiques	2 957,12 €
- **ECO TLC** pour les déchets textiles	8 372,80 €

En 2022, les éco-organismes ont versé des soutiens au SICTOM Nord Allier pour un total de **1 352 201,39 €**.

■ Estimation pour 2023

- **Budget principal : 111 100 €**
- **Budget Collecte sélective : 1 000 000 €**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

Résultats issus des comptes administratifs | Ressources de fonctionnement | Ressources d'investissement

VENTES DE PRODUITS RECYCLABLES

Seuls quelques déchets génèrent des recettes pour le SICTOM Nord Allier : les batteries, la ferraille et les huiles de cuisine collectées en déchèteries ainsi que le verre, l'alu, l'acier et les emballages type brique alimentaire issus de la Collecte sélective.

Compte tenu de la volatilité des cours des matières premières et du contexte économique particulièrement incertain, ce poste de recettes est toujours estimé avec prudence.
En 2022, elles se sont élevées à **374 127,12 €.**

■ Estimation pour 2023

- **Budget principal : 177 900 €**
- **Budget Collecte sélective : 155 000 €**

PRESTATIONS DE SERVICE FACTURÉES

Certaines prestations de service effectuées par les agents du SICTOM Nord Allier font l'objet d'une refacturation (prestations de collecte des aires de repos départementales, mutualisation des frais de transport avec le SICTOM Sud Allier, apporteurs extérieurs de déchets verts, heures de pesée, utilisation de la piste de lavage…)

En 2022, les recettes correspondantes se sont élevées à **138 528,30 €**.

■ Estimation pour 2023

- **101 550 €**

REVENTES DE PRODUITS AUX PARTICULIERS

Afin d'accompagner les usagers dans leur démarche de prévention des déchets, le SICTOM Nord Allier revend à moindre coût des composteurs et des poulaillers.

En 2022, les recettes correspondantes se sont élevées à **10 425 €**.

■ Estimation pour 2023

- **8 240 €**

VI - RESSOURCES DU SYNDICAT

LE FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le SICTOM Nord Allier est engagé par convention avec la Préfecture de l'Allier dans le volet FCTVA - plan de relance de l'économie. Par conséquent, la collectivité perçoit le FCTVA avec un décalage d'un an seulement entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA.

Le taux de compensation applicable aux dépenses réalisées en 2022 est de 16,404 %.

En 2022, le FCTVA s'est élevé à :

- Budget principal : 259 942,52 €
- Budget CSDU : 67 127,82 €

■ Estimation pour 2023

- **Budget principal : 410 000 €**
- **Budget CSDU : 6 300 €**

RETOUR SOMMAIRE

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Prévisions du budget principal | Prévisions du budget Collecte Sélective | Prévisions du budget CSDU

Section d'investissement

1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

• Op 13 – Site de chézy : marquage de la voirie	9 000,00 €
• Op 13 – Site de chézy : migration alarme anti-intrusion	8 000,00 €
• Op 33 – Aquisition de terrain déch. Dompierre	5 800,00 €
• Op 37 – Travaux d'isolation salle de réunion	6 000,00 €
• Op 38 – Mobilier de bureau services techniques	400,00 €
• Op 38 – Création de 2 bureaux au services techniques	2 000,00 €
• Op 1001 – Fontaines à eau en réseau	2 000,00 €
• Op 1001 – Mobilier	900,00 €
• Op 1001 – Accessoires appareil photo au sce communication	1 000,00 €
• Op 1001 – Réparation bennes de déchèteries	4 800,00 €
• Op 1002 – Véhicules non livrés en 2022	472 000,00 €
• Op 1016 – Déchèterie de Chézy	1000,00 €
• Op 1018 – Vestiaires de collecte - casiers	39 000,00 €
• Op 1018 – Vestiaires de collecte - mobiliers	900,00 €
• Op 1018 – Vestiaires de collecte - travaux	69 000,00 €
• Op 1019 – Étude d'optimisation des collectes	120 600,00 €
• Op 1023 – Plateforme de compostage - étude hydraulique	14 000,00 €
• Op 1023 – Plateforme de compostage - GER	7 800,00 €
pour un total de :	**764 200,00 €**

Recettes :

Néant

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

2 - Réseau de déchèteries

La réhabilitation des déchèteries de La Chapelle-aux-Chasses et de Bourbon l'Archambault devrait être lancée dans le courant du 2ème semestre 2023.
Ces déchèteries seront à leur tour dotées du contrôle d'accès.

■ Estimation pour 2023 ◆ **564 000 €**

3 - ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

En 2023, le groupement Calia/Antéa/Admys avocats rédigera le cahier des charges du futur mode d'exploitation de l'installation. Le titulaire sera connu au cours du dernier trimestre 2023.
L'entreprise ALZIN réalisera une première tranche de travaux, à savoir la création d'une zone de réception, de contrôle et de stockage des matériaux inertes, pour un montant d'environ 262 500 €.

Il est rappelé qu'une autorisation de programme a été créée au budget primitif 2019.

■ Estimation pour 2023 ◆ **330 000 €**

4 - Plateforme de compostage

Suite au renouvellement du marché d'exploitation de la plateforme de compostage avec la société SUEZ ORGANIQUE, le GER (gros entretien réparations) constitué d'une part fixe et d'une part variable liée aux tonnages entrants, est estimé à 77 800 €.

À titre réglementaire, une étude d'odeur sera menée en 2023 afin de répondre aux exigences de la DREAL (8 500 €).
En lien avec l'étude d'optimisation de la collecte dont une partie est liée à l'obligation du tri à la source des biodéchets, une étude sanitaire sera lancée pour monter un dossier d'agrément sanitaire autorisant le traitement des biodéchets sur la plateforme de compostage de Chézy. (20 000 €)

Enfin, une étude est en cours, afin d'améliorer la gestion hydraulique de l'équipement et établir un programme de travaux. (44 000 €)

■ Estimation pour 2023 ◆ **150 300 €**

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

5 - Quai de transfert

Une provision pour imprévus est budgétisée pour d'éventuelles réparations de barrières ou autres.

■ Estimation pour 2023 ◆ **5 500 €**

---

6 - Etude d'optimisation des collectes

L'étude d'optimisation des collectes démarrée en janvier 2023 sera menée par le cabinet INDDIGO. Elle devrait se dérouler sur une large partie de l'année, avec un rendu prévu au dernier trimestre 2023.

■ Estimation pour 2023 ◆ **120 300 €**

---

7 - Travaux sur le site de Chézy

Le parking de stationnement des véhicules de collecte (BOM et ampliroll) après plusieurs tentatives de surfaçage dont le dernier a été réalisé en 2018 présente à nouveau des zones totalement dégradées qui rendent le parking difficilement praticable par mauvais temps. Il est envisagé de réaliser un parking en enrobé à chaud. (255 000 €)

Après le passage en Leds des bâtiments administratifs et techniques du site de Chézy, les éclairages extérieurs de la voirie principale à la plateforme de compostage ainsi que ceux du parc clos et ses abords seront remplacés en 2023. (60 000 €)

Divers travaux sont également programmés pour maintenir le site en bon fonctionnement :
- profilage du fossé périphérique au parking des BOM et du parc clos : 4 000 €
- remplacement d'une vessie au surpresseur : 3 800 € et d'une VMC au bâtiment administratif : 500 €
- reprise de tampons et têtes de bouches à clé, suite à la construction des vestiaires de collecte : 1 500 €

■ Estimation pour 2023 ◆ **324 500 €**

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

8 - Déchèterie de Chézy

Un bloc climatisation récupéré dans un ancien bureau du service Collecte sera réinstallé en salle de repos de la déchèterie de Chézy.

■ Estimation pour 2023 ◆ **5 000 €**

9 - Construction des vestiaires de collecte

Le bâtiment est entré en fonctionnement en novembre 2022.
Un reliquat de factures de travaux et d'aménagements reste à payer sur un report de crédit de 2022.

■ Estimation pour 2023 ◆ **110 500 €**

10 - Acquisition foncière pour la déchèterie de Dompierre-sur-Besbre

En vue de réaliser les travaux de réaménagement de la déchèterie de Dompierre, une parcelle de terrain sera acquise auprès de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire. En 2020, le bornage du terrain a été réalisé.

■ Estimation pour 2023 ◆ **5 800 €**

11 - Acquisition de véhicules

- Acquisition de véhicules de collecte

Dans l'attente des résultats de l'étude d'optimisation, il est proposé de limiter les acquisitions de véhicules à :

- un compacteur-tasseur de bennes pour réduire les rotations entre déchèteries, (114 000 €)
- un bras Kinshofer afin de pallier les délais de livraison extrêmement longs et pénalisants pour l'organisation des collectes de points d'apports volontaires.(26 400 €)

■ Estimation pour 2023 ◆ **141 800 €**

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

12 - Acquisition de divers matériels

Équipements techniques, dont :
- 55 000 € : colonnes semi-enterrées pour les ordures ménagères,
- 23 100 € : bacs à ordures ménagères et déchets verts,
- 20 000 € : renouvellement partiel des bennes de déchèterie,
- 6 500 € : une benne plâtre de 10 m3,
- 2 500 € : réparations des crochets d'arrimage de bennes de déchèteries,
- 6 000 € : divers matériels pour le garage et le véhicule de dépannage (meules, perceuses, visseuses à choc sur batterie…)
- 8 600 € : souffleur dorsal, signalétique en déchèteries, chariots pour les DMS, cônes de Lübeck, boîtes aux lettres…
- 7 600 € : divers matériels d'entretien et d'atelier, (aiguille électricien, vérin de levage, nettoyeur à ultrasons pour l'entretien du matériel espaces verts, chariot de ménage, escabeaux, serrures Simon Voos et Keso pour les locaux techniques)

■ Estimation pour 2023 ◆ **129 300 €**

Mobiliers, matériels informatiques et logiciels, dont :
- 36 500 € : remplacement de l'ensemble des terminaux embarqués pour une mise à jour et utilisation optimale du SIG,
- 15 300 € : renouvellement partiel du parc informatique : 5 ordinateurs portables + 1 fixe + écrans suplémentaires + boost de 5 PC,
- 3 000 € : un photocopieur reconditionné,
- 7 000 € : logiciel pour la gestion des sites de compostage partagés
- 1 800 € : onduleurs et pare-feu
- 800 € : renouvellement 5 téléphones portables
- 100 € : mobiliers

■ Estimation pour 2023 ◆ **67 510 €**

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Section de fontionnement

1 - Dépenses de personnel

■ Dépenses de personnel (au titre de l'année 2022) :

Les dépenses de personnel sur l'année 2022 ont représenté 42,3% des coûts de fonctionnement de la collectivité. En hausse par rapport aux prévisions budgétaires, elles s'expliquent principalement par les éléments suivants.

Le deuxième semestre 2022 a débuté avec un changement majeur : le dégel du point d'indice de 3,5 %.
La valeur annuelle du traitement afférant à l'indice 100 majoré a été portée à 5 820,04 € au 1er juillet 2022, contre 5 623,23 € précédemment. C'est en fonction de cette valeur que le traitement brut indiciaire des agents publics est calculé. La valeur du point mensuelle est désormais de 4,85 (valeur arrondie au centième) contre 4,6860 auparavant.
Rétroactif au 1er juillet, il a été appliqué sur les fiches de paie du mois d'août.
Le chantier global sur les rémunérations s'est poursuivi à l'automne avec la revalorisation de la catégorie B, applicable au 1er septembre 2022.

Cette revalorisation a impacté :
- Les premiers grades de catégorie B (B1) :
(Rédacteurs, Techniciens…) :
• Revalorisation des quatre premiers échelons et réduction à un an de la durée
• Réduction de la durée du grade à 26 ans au lieu de 30 ans

- Les seconds grades de catégorie B (B2) :
(Rédacteurs principaux et Techniciens Principaux de 2ème classe...) :
• Suppression du premier échelon
• Réduction à 1 an des 2ème et 3ème échelon
• Revalorisation de 1 point du 3ème échelon
• Réduction de la durée totale du grade à 26 ans

En outre, depuis le 1er janvier 2022, le CNFPT finance les frais de formation des apprentis dans la fonction publique territoriale, en contrepartie de l'instauration d'une cotisation de 0,1 % maximum sur la masse salariale des collectivités territoriales. En 2022, le taux de cette cotisation a été arrêté à 0,05 %.

Enfin, le taux d'absentéisme ayant augmenté de + de 30% sur le risque Accident de service par rapport à l'exercice précédent, il a fallu procéder au remplacement des agents absents sur de longues périodes.

La collectivité a eu recours, pour pallier ces absences, à la mise à disposition de personnels intérimaires par l'intermédiaire du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier, ainsi qu'à des contrats de remplacement, ce qui a augmenté considérablement les dépenses de personnels puisque le contrat risques statutaires de la collectivité prévoit une franchise de 20 jours sur les accidents de travail et ne garantit pas le remboursement des charges patronales.

Il en a été de même pour les arrêts maladies, principalement liés à la COVID, n'ayant pu être indemnisés en raison de la franchise de 30 jours appliquée sur le risque « maladie ordinaire ».

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

■ Évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel :

En 2023, l'évolution du budget consacré aux ressources humaines conservera une dynamique maîtrisée, avec une hausse de 5,19 %, soit un budget de **5 636,250 €**
L'évolution de la masse salariale en 2023 reste dépendante d'une part, d'un contexte d'inflation induisant la revalorisation du point d'indice et du SMIC, d'autre part, des textes réglementaires, mais également des besoins de la collectivité permettant de maintenir un service public de qualité.

● Décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines présentant une incidence financière pour la collectivité

En matière de ressources humaines, la préparation du budget primitif 2023 du SICTOM Nord Allier devra tenir compte des éléments suivants :
• Augmentation du SMIC et du minimum de traitement au 1er janvier 2023
• La prise en compte de la revalorisation du point d'indice, instaurée en juillet 2022, sur une année complète
• Le taux de cotisation CNFPT affecté au financement des frais de formation des apprentis fixé à 0,1%

● Eléments de contexte local en matière de ressources humaines :

Le SICTOM Nord Allier s'est engagé depuis plusieurs années dans un processus d'optimisation de ses ressources humaines.
En 2022, 3 départs (1 mutation / 1 fin de contrat / 1 départ en retraite) et 6 arrivées (dont 2 recrutements par mutation) ont été recensés.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des effectifs sur les 3 dernières années.

Évolution des effectifs	Janvier 2021	Janvier 2022	Janvier 2023
Fonctionnaires (titulaires / stagiaires)	99	103	106
Agents contractuels	9	5	7
Contrats emplois d'avenir	0	0	0
TOTAL	108	108	113

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Au 1er janvier 2023, un agent du service collecte a été placé en disponibilité pour convenances personnelles, et remplacé, à la même date, par un agent contractuel.

Par ailleurs, la collectivité a fait le choix de renforcer les effectifs du service déchèterie en recrutant au 1er janvier 2023, 1 agent contractuel sur le poste de gardien de déchèterie. Cet agent sera principalement affecté à la déchèterie de Coulandon mais effectuera des remplacements sur les déchèteries d'Avermes et de Chézy.

Sont également prévu courant 2023, les recrutements suivants :
• 1 agent de collecte, ripeur / chauffeur polyvalent, recruté par mutation à compter du 1er mars 2023 en remplacement d'un agent titulaire recruté par mutation fin 2022 par les services du Conseil Départemental de l'Allier,
• 1 agent de collecte contractuel, ripeur / chauffeur polyvalent, en remplacement d'un agent titulaire placé en arrêt de travail pour une longue durée,
• 3 agents de collecte contractuels, en remplacement des agents de collecte et de déchèterie temporairement absents pour cause de maladie ou accident de travail. Ces recrutements ont pour but d'optimiser le coût de mise à disposition de personnels proposée par le service intérim public du Centre de Gestion de l'Allier,
• 1 agent affecté au service Communication en remplacement de la chargée de mission PLPDMA de la collectivité, ayant signé une convention de rupture conventionnelle avec effet au 1er avril 2023.

Enfin, 4 agents, actuellement contractuels, seront stagiairisés en cours d'année.

- **Autres points impactant les dépenses de personnel pour 2023 :**

Pour 2023, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 1 %.
De plus, une indemnité de rupture conventionnelle, ainsi qu'une allocation de retour à l'emploi seront versées à l'un de nos agents titulaires ayant fait le choix de procéder à une reconversion professionnelle à compter du 1er avril 2023.

Enfin, il convient de préciser que les modalités de facturation de personnels mis à disposition par le service Intérim Public du Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Allier ont été modifiées.

Le Centre de Gestion de l'Allier a proposé au SICTOM Nord Allier de signer une nouvelle convention à compter du 1er janvier 2023 proposant un mode de facturation désormais basé sur le taux horaire de l'agent, ainsi que sur son nombre d'heures, auxquels s'ajoute un coefficient multiplicateur de 1,9.
Ce coefficient permet ainsi de prendre en considération le salaire de l'agent, le supplément familial de traitement, les charges de toutes natures, la cotisation au CNAS, la visite médicale d'embauche de l'agent, les frais d'assurance, la cotisation à POLE EMPLOI, les indemnités de fin de contrat et les congés payés.

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

- **La formation professionnelle des agents :**

Dans un contexte marqué par la contrainte budgétaire et sanitaire, le SICTOM Nord Allier maintient son engagement en faveur de la formation professionnelle de ses agents, en cherchant à développer son offre de formations de manière à l'adapter à la réalité des pratiques et des besoins spécifiquement identifiés au sein de la structure.
Au-delà de la cotisation versée au CNFPT, le SICTOM Nord Allier inscrit à son budget une enveloppe de formations hors CNFPT.

- **Le temps de travail :**

Les services du SICTOM Nord Allier fonctionnent sur la base réglementaire des 1 607 heures annualisées :

- Temps de travail annuel : 1 607 heures
- Hebdomadaire : 38h00
- Journalier : 7h36

Les cycles de travail ont été adaptés aux besoins des services notamment concernant la collecte.

2 - Études

L'étude d'optimisation des collectes entrainera certainement des modifications des modes et des fréquences de collecte. Or, les coefficients de service étant intégrés aux statuts du SICTOM Nord Allier, ils sont actuellement figés. Une révision statutaire sera menée en 2023 et permettra à la collectivité d'être plus réactive dans les futures évolutions du service de collecte.

Par ailleurs, le mode de calcul des contributions des collectivités sera également revu puisqu'il date de 1999 et ne reflète plus les coûts réels du service. Le cabinet Calia a été missionné pour une assistance financière à l'élaboration de plusieurs scénarii.

Le marché d'étude prospective sur le devenir de l'UVEOM de Bayet a été attribué à Sage Environnement pour un montant global de 119 880 € TTC, la participation financière du SICTOM Nord Allier s'élèvera à 21 000 €.

■ Estimation pour 2023 ◆ **43 000 €**

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Section d'investissement

1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- Op 12 – Acquisition de véhicules 181 000 €
- Op 13 – Acquisition de colonnes semi-enterrées 80 000 €

Recettes :

Néant

2 - Acquisition de véhicules

Dépenses :

Pour une mise à jour et une utilisation optimale du SIG, le remplacement des terminaux embarqués dans les véhicules de collecte affecté au budget annexe est prévu.

■ Estimation pour 2023 ◆ **16 000 € HT**

3 - Acquisition de divers matériels

Dépenses :

48 000 € : colonnes semi-enterrées pour la ZAC Cœur de ville 2 à Avermes et autres communes / bailleurs sociaux
40 000 € : colonnes aériennes (dont 14 000 € pour le remplacement des colonnes incendiées non pris en charge par l'assurance)
7 100 € : bacs de collecte de verre et emballages recyclables pour les professionnels

■ Estimation pour 2023 ◆ **96 350 € HT**

Colonnes semi-enterrées Avermes

VII - DÉPENSES DU SYNDICAT

Section d'investissement

1 - État des restes à réaliser (RAR)

Dépenses :

- Travaux - clôture grillage ISDND + installation compresseur + AMO torchère 36 900 €

Recettes :

Néant

2 - Études

Une étude de bruit doit être réalisée sur l'ISDND pour répondre aux obligations réglementaires de suivi de site en post exploitation.
Par ailleurs, un audit du réseau biogaz sera mené afin de vérifier et sécuriser si besoin les installations de biogaz

■ Estimation pour 2023 ◆ **6 600 €**

3 - Acquisition de divers matériels

Dépenses :

Afin d'entretenir les réseaux de biogaz et de captage des lixiviats, il est nécessaire de prévoir le remplacement de pompes.

■ Estimation pour 2023 ◆ **8 000 €**

4 - Travaux

Les travaux seront axés sur le remplacement de la torchère (160 000 €) et la reprise / modification de la géomembrane du bassin ouest de lixiviats (45 200 €).
En 2023, les travaux d'entretien de site se poursuivent avec une nouvelle opération d'abattages d'arbres morts et le profilage de fossés.

■ Estimation pour 2023 ◆ **270 200 €**

VIII - AUTORISATIONS DE PROGRAMME

· Autorisation de programme n°9 - Travaux réseau de déchèteries

Numéro de l'AP		Réseau de déchèteries	TOTAL AP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		- logiciel	18 026 €	-	-	-	-	-	18 025,99 €	-	-	-
n°9	DEPENSES	- maîtrise d'oeuvre	227 953 €	-	20 076,30 €	14 387,27 €	265,20 €	40 235,03 €	17 889,63 €	52 500 €	59 600 €	23 000 €
		- travaux	3 750 667 €	-	178 619,63 €	54 989,96 €	547 332,35 €	422 481,59 €	662 243,32 €	510 000 €	535 000 €	840 000 €
		- SPS / CT	245 €	-	-	-	-	244,80 €	-	-	-	-
		- divers	23 203 €	1 032,00 €	14 190,74 €	1 188,00 €	2 484,00 €	2 808,00 €	-	1 500 €	-	-
		TOTAL	4 020 094 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	698 158,94 €	564 000 €	594 600 €	863 000 €
	RECETTES	Autofinancement Emprunt	4 020 094 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	698 158,94 €	564 000 €	594 600 €	863 000 €
		TOTAL	4 020 094 €	1 032,00 €	212 886,67 €	70 565,23 €	550 081,55 €	465 769,42 €	698 158,94 €	546 000 €	594 600 €	863 000 €

· Autorisation de programme n°10 - ISDI

Numéro de l'AP		Couverture définitive de la zone 3	TOTAL AP	2019	2020	2021	2022	2023	2024
n°10	DEPENSES	- maîtrise d'oeuvre	74 254 €				9 254,04 €	65 000 €	
		- SPS / CT	-						
		- travaux	492 974 €					255 000 €	237 974 €
		- chargeur	-						
		- divers (annonces, ICPE...)	13 975 €	3 003,38 €			972,00 €	10 000 €	
		TOTAL	581 203 €	3 003,38 €	-	-	10 226,04 €	330 000 €	237 974 €
	RECETTES	Autofinancement Emprunt	581 203 €	3 003,38 €	-	-	10 226,04 €	330 000 €	237 974 €
		TOTAL	581 203 €	3 003,38 €	-	-	10 226,04 €	330 000 €	237 974 €

Nord Allier
SICTOM